



Rapport d'activités 2020 @

TABLE DES MATIÈRES

Édito	3
À propos de l'OCAM	
Qui sommes-nous ?	4
Mission, vision et valeurs	5
Que faisons-nous ?	6
Cadre légal	7
Personnel	8
Les départements	9
Fonctionnement transversal	13
Statistiques & publications	
Chiffres : documents traités	17
Analyses stratégiques & autres publications	19
Personnes reprises dans la BDC	20
Mesures administratives individuelles	23
Événements marquants en 2020	
Évaluation de la menace en Belgique	24
L'impact de la crise du Covid-19 et l'émergence des théories du complot	27
Attentats en France et à Vienne	28
Arrestations à Eupen	28
OCAM Highlights 2020	29
Stratégie & Planning pour 2021	31
Priorités de l'OCAM 2021	
Cinq ans après les attentats en Belgique – leçons tirées	32
Le gouvernement belge révisé sa position sur le rapatriement des enfants depuis la zone de conflit djihadiste	32
La menace djihadiste dans le Sahel	32
Abréviations	33

ÉDITO

2020 fut une année étrange. Comme sur le reste du monde, la crise Covid-19 a eu un grand impact sur l'OCAM. En tant que service travaillant avec des informations classifiées, nous avons dû adapter notre fonctionnement. Grâce à un système de télétravail soigneusement préparé et aux mesures de protection requises, l'OCAM a garanti son fonctionnement et son accessibilité vis-à-vis de nos partenaires.

Le Covid-19 a, en outre, eu un impact significatif sur l'ensemble de la société. Les griefs déjà présents se sont amplifiés. Les décisions politiques feront toujours l'objet de critiques (légitimes), mais il est frappant de constater à quelle vitesse s'est répandu le contre-discours radical, visant à mettre en cause la crédibilité et la gestion des mesures. Les groupes extrémistes surfent eux aussi sur cette vague. Les différents courants idéologiques instrumentalisent la pandémie pour diffuser leur discours radical et rallier de nouveaux adeptes. Ce constat n'est pas surprenant, les adeptes des théories du complot et les extrémistes utilisant souvent les mêmes formules et ayant (partiellement) les mêmes ennemis, à savoir le gouvernement, les experts ou les autorités. Les réseaux sociaux jouent un rôle moteur non négligeable : les messages y deviennent vite virulents et agressifs. Les internautes se retrouvent rapidement dans une bulle virtuelle de personnes partageant les mêmes idées, où les opinions divergentes ne sont plus tolérées. L'OCAM a établi de nombreuses évaluations de la menace suite à des menaces exprimées anonymement dans ce contexte.

Ces dernières années, nous observons une montée en puissance de l'extrémisme de droite. En 2020, l'OCAM a déployé de nombreux efforts de sensibilisation autour de ce phénomène, à travers des briefings et des analyses stratégiques. En Belgique, nous constatons surtout que les appels à l'action se multiplient. Cela se traduit par un nombre croissant d'individus ressortant de l'extrémisme de droite dans la Banque de données commune (BDC). Enfin, les attentats djihadistes perpétrés à l'automne 2020 en France et en Autriche nous ont rappelé que le danger émanant de cette mouvance n'était pas écarté. Les groupes terroristes appellent toujours à commettre des attentats. La situation dans les camps au nord-est de la Syrie, où sont détenus des milliers de FTF, reste volatile. Le fait que des femmes et

des enfants y soient également détenus constitue un vecteur de radicalisation en Belgique, certes pour l'instant assez limité.

En 2020, l'OCAM a continué de mettre l'accent sur une approche holistique de l'extrémisme et du terrorisme. La BDC en est l'outil par excellence. Notre service a en outre peaufiné la méthodologie interne afin d'établir une évaluation de la menace pour les individus dans la BDC. Ceci devrait permettre aux TFL, CSIL-R et services concernés de mieux adapter leur approche en fonction de chaque individu. Un peaufinage reposant sur des données scientifiques implique un processus plus laborieux. L'OCAM s'est agrandi ces dernières années, mais des investissements supplémentaires en termes de ressources humaines resteront nécessaires pour relever les défis.

L'OCAM a également lancé son propre site web en 2020. Ainsi, nous voulons faire preuve de plus de transparence à l'égard du grand public. En raison du caractère diffus de la menace, une forte demande d'évaluations et d'analyses approfondies se fait sentir. Les praticiens sont à la recherche des bons outils dans le domaine CVE. L'OCAM s'engage à poursuivre les efforts en matière de diffusion de connaissances vers tous les services à tous les niveaux de pouvoir. Car s'il y a une chose que nous avons apprise, c'est que la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme concerne notre société dans son ensemble.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par le départ de Paul Van Tigchelt en tant que directeur qui est parti relever un nouveau défi au cabinet de la Justice. Au nom de tous les membres du personnel je tiens à le remercier pour l'énorme détermination dont il a fait preuve ces dernières années. Ce fut un réel plaisir de travailler ensemble. Je voudrais conclure en remerciant tous nos services partenaires pour la bonne coopération en 2020. Merci également à tous les membres de l'OCAM pour votre engagement et votre confiance. ■



Gert Vercauteren
Directeur a.i.

1. À PROPOS DE L'OCAM

1.1 Qui sommes-nous ?

L'OCAM (Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) est le centre fédéral de connaissance et d'expertise qui évalue la menace terroriste et extrémiste tant en Belgique qu'envers les intérêts belges à l'étranger, et qui en coordonne l'approche. Nos évaluations de la menace permettent aux autorités telles que le Centre de Crise National et la Police intégrée de prendre les mesures adéquates afin de garantir autant que possible la sécurité en Belgique. Pour mener à bien nos missions, nous nous basons sur les informations et les renseignements de nos services d'appui¹ et nos services partenaires². L'OCAM travaille en toute indépendance et est placé sous l'autorité conjointe des ministres de la Justice et de l'Intérieur.

Le C de Coordination

Le « C » de Coordination est au centre de notre nom. Pour remplir cette tâche essentielle, nous utilisons l'approche multidisciplinaire et la construction de ponts, en coordination et en concertation avec nos services partenaires et d'appui. Les informations disponibles séparément auprès des différents partenaires doivent être partagées avec tous les services concernés, afin de déterminer quel service est le mieux placé pour prendre les actions les plus adéquates.

Services d'appui définis par la loi

Police intégrée (FedPol & LocPol)

Sûreté de l'Etat (VSSE)

Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS)

SPF Mobilité & Transports (Mob)

SPF Intérieur (IBZ)

Office des Étrangers - OE

Centre de Crise National - NCCN

SPF Affaires étrangères (AE)

SPF Finances (Fin)

Douanes & Accises

Trésorerie

SPF Justice (Jus)

Service des Cultes et de la Laïcité

Direction générale des Établissements

pénitentiaires - DG EPI

Autres services partenaires

Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF)

Ministère public (MP)

Communautés et Régions

Partenaires locaux

- *Villes et communes,*
- *Fonctionnaires de prévention et de déradicalisation*
- *Information Officers (IO)*

¹ Les services d'appui de l'OCAM sont les services tels que définis à l'article 2,2° de la loi OCAM du 10 juillet 2006.

² Les services partenaires sont les autres services avec lesquels l'OCAM collabore étroitement sur base journalière.

1.2

Mission, vision et valeurs



Mission

La mission de l'OCAM est définie par la loi : garantir autant que possible la sécurité des citoyens et des intérêts belges en Belgique et à l'étranger tout en respectant les principes de l'État de droit démocratique.

Vision

Les événements des dernières années ont incité les services de sécurité à revoir et à mieux aligner leur approche du terrorisme et de l'extrémisme. Une bonne politique de sécurité exige une coopération approfondie et une confiance mutuelle. Le partage des renseignements et des données est une condition sine qua non. C'est pourquoi le « C » de notre acronyme est si important.



Le défi consiste à présent à poursuivre sur cette voie. Dans notre rôle de coordination, nous entendons contribuer à la bonne circulation des informations entre tous les partenaires qui travaillent sur les problématiques liées au terrorisme et à l'extrémisme, y compris le processus de radicalisation. Dans le cadre du Plan d'Action Radicalisme (Plan R), nous souhaitons également contribuer à la facilitation du flux d'information entre les différents niveaux de pouvoir. En tant que centre d'expertise, nous voulons soutenir la société civile et les différents niveaux de pouvoir dans la poursuite du développement d'une approche intégrale, intégrée et commune, pour prévenir l'extrémisme.



Valeurs

L'OCAM opère de manière indépendante au sein des structures de sécurité nationales belges. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'objectivité, la transparence et la crédibilité. Pour remplir nos missions légales, nous devons pouvoir prendre du recul par rapport aux feux de l'actualité et porter un regard critique sur les informations dont nous disposons. Dans cette optique, la diversité, y compris au sein de nos propres structures, est une valeur ajoutée.

1.3 Que faisons-nous ?

Depuis notre création en 2006, nos compétences et nos missions se sont considérablement élargies. Les missions de l'OCAM sont les suivantes :

- Établir des **évaluations ponctuelles et stratégiques** de la menace envers les citoyens et les intérêts belges, tant en Belgique qu'à l'étranger ;
- Établir des **évaluations stratégiques** de la menace envers des **infrastructures critiques** ;
- Coordonner le **Plan d'Action Radicalisme (Plan R)** et faciliter le flux d'information entre les services belges concernés, notamment par le biais de la Taskforce nationale (TFN), des Taskforces locales (TFL), des Groupes de travail (GT) et des Cellules de Sécurité intégrale locales en matière de radicalisme (CSIL-R) ;
- Assurer la gestion opérationnelle de la **Banque de données commune (BDC)** ;
- Rédiger des avis motivés dans le cadre de **mesures administratives individuelles** (gel des avoirs, ID-ban, Passban) ;
- Entretenir des contacts et des relations avec les services homologues étrangers** en échangeant des informations et en fournissant des informations pertinentes aux services belges concernés. L'OCAM est partisan d'une collaboration plus européenne et internationale avec les services partenaires étrangers (*fusion centre*) ;
- Fournir une expertise et des connaissances aux autorités et aux services** dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.



1.4

Cadre légal

Cadre réglementaire de l'OCAM

- Loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité ;
- Loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace (loi organique) ;
- AR du 28 novembre 2006 (missions/organisation) ;
- AR du 23 janvier 2007 (statut du personnel) ;
- AR du 24 août 2007 (allocation de fonction du personnel) ;
- Loi du 1er avril 2007 relative à l'assurance contre les dommages causés par le terrorisme ;
- Loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Banque de données commune

- Loi du 27 avril 2016 relative à des mesures complémentaires en matière de lutte contre le terrorisme ;
- AR du 21 juillet 2016 relatif à la banque de données commune Terrorist Fighters ;
- AR du 23 avril 2018 relatif à la banque de données commune Propagandistes de haine et portant exécution de certaines dispositions de la section 1er bis « De la gestion des informations » du chapitre IV de la loi sur la fonction de police.

Mesures préventives administratives individuelles

(Gel des avoires, Passban, ID-ban)

- Code consulaire du 21 décembre 2013 (articles 62 à 65/2) ;
- Loi du 10 août 2015 modifiant la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques.

Plan R & CSIL-R

- Plan R approuvé par le Conseil national de Sécurité le 14 décembre 2015 ;
- Loi du 30 juillet 2018 portant création de Cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme.

1.5

Personnel

A la suite de la crise en Syrie/Irak et des attentats de 2015 à Paris et de 2016 à Bruxelles, les compétences de l'OCAM se sont accrues considérablement, de même que sa charge de travail. Afin de répondre à ce besoin, l'effectif en personnel a fortement augmenté entre 2016 et 2018. Grâce à l'adaptation de l'AR du 23 janvier 2007 relatif au personnel de l'OCAM en 2018, le cadre du personnel de l'OCAM est devenu plus flexible. Depuis lors, le cadre peut varier entre 76 et 108 membres (une partie étant du personnel propre et l'autre étant du personnel détaché des différents services d'appui).

Évolutions en 2020

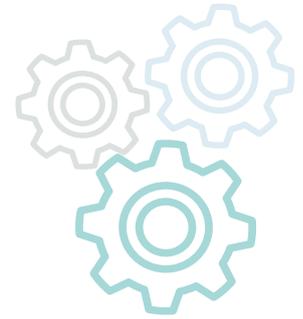
Évolution du personnel

Endécembre 2020, l'OCAM comptait 85 membres du personnel actifs.

Depuis le départ de l'ancien directeur Paul Van Tigchelt, le 11 octobre 2020, le coordinateur et chef du département Analyse stratégique assure la direction du service, en attendant la nomination d'un nouveau directeur. Pour cette période, il est nommé directeur a.i., comme confirmé dans l'Arrêté Royal du 9 février 2021.

COVID-19

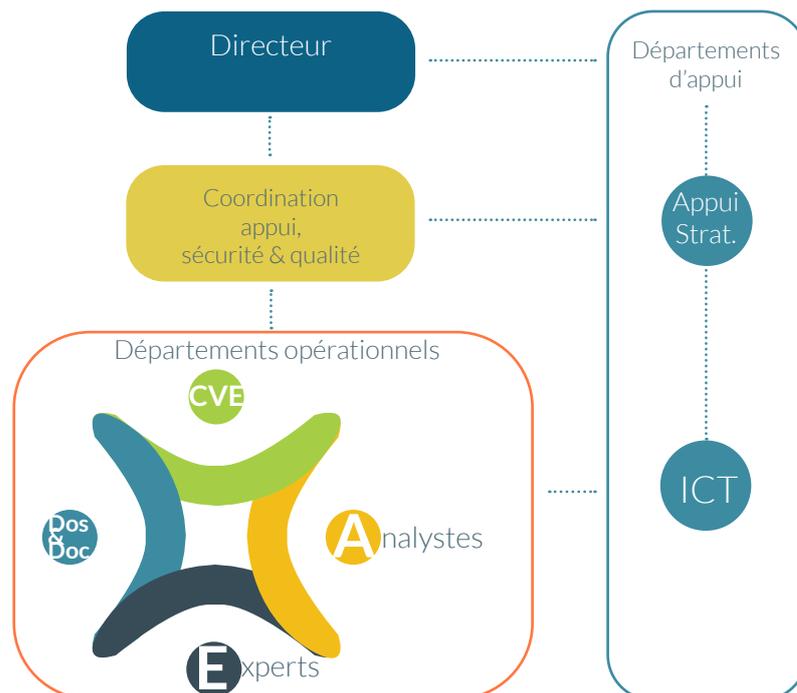
2020 fut l'année de la pandémie de Covid-19. L'OCAM manipulant très souvent des données classifiées, le télétravail n'est pas toujours évident. C'est pourquoi l'OCAM a procédé, sous la supervision des Conseillers en prévention interne et la direction, à une profonde réorganisation du travail. Les dispositions nécessaires ont été prises pour permettre un maximum de présence aux membres du personnel, dans des conditions de travail sûres pour tout le monde. Un système de télétravail préparé et des règles strictes en matière de présences et de tours de rôle ont permis un fonctionnement continu ainsi qu'une présence maximale envers les services d'appui et partenaires.



1.6 Les départements

Le fonctionnement de l'OCAM repose sur quatre départements opérationnels, chacun ayant des compétences complémentaires afin de pouvoir répondre aux missions légales de l'OCAM. L'OCAM compte aussi deux départements qui assurent un rôle de soutien stratégique ainsi qu'une structure coupole « Coordination ». L'OCAM attache une grande importance à un fonctionnement transversal, au sein duquel les différents départements coopèrent à partir de leur propre point de vue autour de certaines thématiques et complètent ainsi mutuellement leur expertise.

L'organigramme de l'OCAM :



Coordination



La structure transversale « Coordination » traduit les décisions du comité de direction en directives opérationnelles pour les différents départements. Elle est en charge de la **répartition du travail** et doit donc veiller à une juste coordination entre les départements opérationnels. Elle supervise la qualité des **processus de gestion interne et externe** ainsi que les ajouts dans les banques de données de l'OCAM et le flux des échanges électroniques.

Appui stratégique



Le département Appui stratégique apporte un **soutien fonctionnel** et **administratif à la direction** ainsi qu'aux **quatre départements opérationnels** de l'OCAM.

ICT



Le département ICT est responsable du fonctionnement opérationnel des **banques de données internes et externes** de l'OCAM. En outre, il veille à ce que **l'infrastructure informatique** de l'OCAM opère dans le cadre des exigences légales et des normes de sécurité fixées par nos autorités de tutelle et nos partenaires.

Analyse ponctuelle



Le département Analyse ponctuelle (« Experts ») est composé de membres du personnel détachés des différents services d'appui de l'OCAM. Ils agissent au titre d'**officiers de liaison** entre l'OCAM et leur service d'origine. L'établissement **d'évaluations ponctuelles de la menace** constitue la tâche principale des experts. Ces évaluations de la menace concernent la menace extrémiste/terroriste envers des événements, des personnes ou des bâtiments en Belgique ou envers des intérêts belges à l'étranger. Un deuxième type d'évaluations de la menace porte sur la menace émanant de certaines personnes ou de certains groupes. La troisième catégorie d'évaluations ponctuelles de la menace correspond à l'évaluation générale de la menace en Belgique, qui est établie mensuellement à l'initiative de l'OCAM pour le Conseil National de Sécurité (CNS). Le NCCN se base notamment sur le niveau de menace fixé par l'OCAM afin de prendre des mesures de protection adéquates.

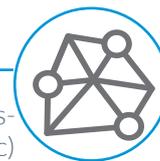


Analyse stratégique



Le département Analyse stratégique étudie les **tendances principales en ce qui concerne les différentes menaces** envers la Belgique et les intérêts belges à l'étranger dans des **notes stratégiques générales**. Ces notes d'analyse portent tant sur des thèmes transversaux que sur des groupes ou tendances spécifiques (telles que l'extrémisme de gauche et de droite, le wahhabisme, etc.). Ces analyses sont établies soit de propre initiative, soit à la demande des autorités. Le département rédige également des évaluations stratégiques concernant les **infrastructures critiques**. La loi sur les infrastructures critiques impose en effet à l'OCAM d'établir, dans un délai d'un an après la désignation d'une infrastructure critique nationale ou européenne par le NCCN, une analyse relative à cette infrastructure. Ces analyses portent non seulement sur la menace terroriste ou extrémiste, mais comprennent également tous les phénomènes relevant de la compétence des partenaires de l'OCAM. Une coordination étroite avec les différents services partenaires et d'appui de l'OCAM est donc nécessaire pour parvenir à une analyse intégrée et portée par tous les services. Le département Analyse stratégique réalise aussi un **travail d'appui stratégique**, tel que la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre de textes législatifs et de circulaires.

Gestion de Dossiers & Documentation



Le département Gestion de Dossiers et Documentation (Dos&Doc) est responsable de la **gestion de la banque de données interne** de l'OCAM. Ce département assure la **permanence de jour**, où parviennent tous les documents et informations des différents partenaires afin d'optimiser le transfert de l'information vers les autres départements de l'OCAM. De plus, le département Dos&Doc est responsable, en étroite collaboration avec le département Analyse stratégique et le département Analyse ponctuelle, du traitement et de la gestion de ces données et renseignements opérationnels. Le département Dos&Doc gère également les **statistiques mensuelles** relatives aux données opérationnelles et au nombre d'entités reprises dans la BDC.





Countering Violent Extremism (CVE)



Le département CVE (*Countering Violent Extremism*) opère depuis 2017 sous sa forme actuelle au sein de l'OCAM. Cette intégration était la suite logique de l'évolution du Plan R et de la nécessité d'inclure la prévention de manière plus structurelle dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Le département CVE coordonne l'approche visant, par le biais d'une collaboration intégrée entre différents services publics, à réduire autant que possible les effets néfastes de la radicalisation et de l'extrémisme au sein de notre société. Le département a pour objectif de devenir encore davantage un centre d'expertise et de référence en matière de CVE.

Le département concentre ses missions autour de quatre axes :

- **Rassembler tous les acteurs concernés par le Plan R**

À cet effet, le département CVE assume son rôle de coordination, notamment en présidant la plateforme stratégique qu'est la Taskforce nationale (TFN). Une grande importance est également accordée à la bonne collaboration avec les partenaires locaux du Plan R. Le département CVE offre par exemple son soutien et un accompagnement aux autorités locales (villes et communes) lors, notamment, du lancement d'une CSIL-R.

- **Faciliter les contacts et les liens entre tous les niveaux (praticiens, acteurs de terrain, organisations de la société civile, etc.) à travers un fonctionnement par projets**

Le département CVE organise régulièrement des réunions avec des acteurs de terrain ou du monde académique. Le département s'est activement engagé à développer un réseau académique durable, avec l'aide du projet Outreach de l'OCAM (voir p. 16). Ces contacts nourrissent la réflexion sur les actions ou les mesures qui peuvent être prises dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme

(sous toutes ses formes) et la manière dont elles doivent évoluer. Le département CVE collabore étroitement avec la Direction Générale Sécurité et Prévention (DGSP) du SPF Intérieur sur des projets tels que Radix Team¹.

- **Un rôle d'appui grâce à ses propres analyses et recherches au sein de l'OCAM avec un accent sur la prévention dans l'approche du terrorisme et de l'extrémisme (*fusion center*).**

- **Le département soutient les différentes administrations et autorités mais aussi les travailleurs de terrain en Belgique** pour tout ce qui est CVE, en facilitant l'approche multidisciplinaire que l'OCAM encourage. Ce soutien prend la forme de conseils à tous les acteurs de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, que ce soient les services publics, à tous les niveaux de pouvoir (local, régional, communautaire et fédéral) ou les praticiens, tant sur le niveau répressif que préventif.



Tous les aspects de la prévention sont pris en compte :

- La **prévention primaire** : prise en compte de la problématique en elle-même, tout en veillant à la suppression des terrains propices à la radicalisation par l'adoption d'une politique inclusive ;
- La **prévention secondaire** : outils visant à déceler le processus de radicalisation à un stade précoce, ou en tout cas opportun ;
- La **prévention tertiaire** : plateformes ou initiatives qui favorisent la réintégration de l'individu.

1 Pour plus d'informations, voir: <https://www.besafe.be/fr/actualite/C3%A9s/la-radix-team-de-la-dg-securite-prevention-une-equipe-presente-sur-le-terrain>

Fonctionnement transversal

Le principe « Connecting the Dots » est essentiel tant sur le plan interne qu'externe. Au sein de l'OCAM, cela se traduit par un fonctionnement complémentaire entre les quatre départements opérationnels. En outre, une partie importante du fonctionnement de l'OCAM est déterminée par des groupes de travail multidisciplinaires, dans lesquels l'OCAM se trouve autour de la table avec différents partenaires externes.

Au sein de l'OCAM

Projet Outreach

Le projet Outreach au sein de l'OCAM a été conçu pour entretenir et **optimiser les liens avec le monde académique**. Pour pouvoir aborder efficacement les problèmes de sécurité au sein de notre société, nous avons en effet besoin d'une collaboration interdisciplinaire. Le monde académique est un partenaire essentiel dans cette optique.

Pour resserrer ces liens, plusieurs projets sont en cours au sein d'Outreach :

- **Students@cuta**: les étudiants peuvent poser leurs questions à l'OCAM dans le cadre de leur mémoire de fin d'études, à des moments bien définis ;
- Un **concours de mémoires de fin d'études en collaboration avec les universités belges**. En 2019-2020, l'édition pilote a été lancée entre l'UAntwerpen, l'UGent, l'ULB et l'ULiège. À partir de 2020, le concours sera ouvert à toutes les universités/hautes écoles belges. Le premier prix du concours de mémoires de fin d'études était normalement un temps de parole au colloque rassemblant les services de sécurité et le monde académique, mais en raison de la crise du Covid-19, cela n'a pas été possible. Une remise des prix alternative est donc prévue pour 2021 ;
- **Colloque annuel** en vue de renforcer les réseaux entre les services publics et le monde académique (édition 2020 annulée en raison du Covid-19).

DPO

L'OCAM dispose depuis 2019 de son propre Data Protection Officer (DPO), qui l'accompagne dans la **mise en œuvre de ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel** que l'OCAM traite dans le cadre de ses missions. Le DPO accompagne notamment la direction de l'OCAM dans la définition de ses choix stratégiques et conseille l'organisation en matière de traitement correct des données à caractère personnel. Il garantit également le suivi des questions et requêtes introduites par des citoyens qui contactent l'OCAM dans le cadre d'éventuels dossiers à leur égard, et les transmet aux **services partenaires habilités à les traiter**. Le nombre de dossiers entrants à l'OCAM est en augmentation (2 dossiers en 2019, contre 6 dossiers en 2020).

Dans ce cadre, le DPO travaille en étroite collaboration avec les Organes de contrôle de l'OCAM, à savoir le **Comité R** (organe de contrôle des services de renseignement) et le **Comité P** (organe de contrôle des services de police).

L'OCAM met en outre l'expertise de son DPO **à la disposition des ministres de la Justice et de l'Intérieur**, qui sont les responsables conjoints de la BDC en ce qui concerne le traitement des données. Cette expertise a été mise à profit pour réaliser une vaste enquête lancée en 2020 auprès des utilisateurs de la BDC afin de mieux cerner leurs attentes et leurs besoins et évaluer l'intégration de leurs obligations en matière de traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la BDC.



GT Safety

Depuis 2018, l'OCAM dispose de son propre Service interne pour la Prévention et la Protection au travail. Ce service est piloté par deux Conseillers en Prévention internes (CPI), assistés par les membres du Groupe de travail (GT) Safety. Le GT Safety conseille la direction en matière de sécurité et de bien-être au travail et assume également un rôle de contrôle. Pour le volet psychosocial, l'OCAM compte deux personnes de confiance internes qui font également partie du GT Safety.

En 2020, le focus du GT Safety portait surtout sur la **gestion de la crise du Covid-19** : L'OCAM devait réorganiser son fonctionnement interne tout en garantissant la sécurité de son personnel et la capacité opérationnelle de son service par la présence d'un minimum de collaborateurs.

Nouvelle méthode

L'OCAM utilise une nouvelle **méthodologie pour l'évaluation du risque**, permettant d'analyser la menace émanant d'un individu d'une manière structurée et scientifiquement étayée. Ceci devrait permettre aux TFL, aux CSIL et à tous les services concernés de prendre des mesures appropriées et adaptées à chaque individu. La méthodologie a été développée en 2018-2019 et implémentée dans la banque de données de l'OCAM et dans la Banque de données commune (BDC) dans le courant de 2020.

GT Security

Le GT Security est **piloté par l'officier de sécurité** de l'OCAM et œuvre en permanence à assurer **le niveau de sécurité le plus élevé possible** du service. À cet égard, une attention particulière est portée sur le personnel, les informations classifiées et sensibles et l'infrastructure.



La coopération et la confiance entre tous les services concernés sont essentielles au succès du Plan R

Avec des externes, dans le cadre du Plan R

Le Plan d'Action Radicalisme (Plan R) vise à réduire autant que possible le radicalisme et l'extrémisme – y compris le processus de radicalisation – au sein de notre société. Les thématiques traitées dans le cadre du Plan R incluent les convictions politiques, idéologiques, confessionnelles ou philosophiques les plus diverses. Au fil des années, le Plan R a progressivement évolué pour devenir un plan d'approche multidisciplinaire, qui tient compte des rôles respectifs de tous les niveaux de pouvoir en Belgique et promeut une étroite coopération entre tous les acteurs impliqués.

Le Plan R comprend **diverses structures et plateformes de concertation (TFN, GT, TFL et CSIL-R)** où tous les services qui s'occupent du terrorisme et de l'extrémisme se consultent et partagent des informations. L'OCAM joue un rôle de coordination du Plan R et tous les départements opérationnels au sein de l'OCAM sont actifs dans les divers aspects du Plan.

Dans le courant de l'année 2020, un exercice visant à mieux aligner le Plan R sur les nouveaux défis auxquels notre société fait face a été lancé. Le Plan R doit **évoluer en Stratégie dans la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme, y compris contre le processus de radicalisation**. De cette manière, l'approche multidisciplinaire préconisée par le Plan R serait mieux adaptée à la contextualisation de la menace et s'inscrirait plus efficacement dans les structures, plateformes et outils qui ont été conçus à cet effet.

TFN Taskforce nationale

La Taskforce nationale ou TFN est la **plateforme de concertation stratégique qui pilote et coordonne le Plan R**. Vu la configuration politique belge, la TFN reste la seule plateforme de concertation entre tous les différents niveaux de pouvoir en Belgique en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. La TFN permet à tous les partenaires impliqués dans le Plan R d'échanger des données, des informations, leur expertise et de déterminer les priorités.

TFL Taskforces locales

L'OCAM est représenté dans toutes les Task forces locales, constituant le **centre névralgique du Plan R pour le volet répressif et de la sécurité**. Les TFL sont le réseau où les services de sécurité échangent des informations et discutent de dossiers concrets. Les partenaires décident, en concertation, si et comment les personnes seront suivies par le biais de mesures de sécurité (TFL) et/ou socio-préventives (CSIL-R). L'input des TFL constitue un élément essentiel dans l'alimentation de la BDC.

GT Groupes de travail dans le cadre du Plan R

Dans le cadre du Plan R, divers groupes de travail sont actifs. Les GT se penchent sur une **thématique spécifique**. Le domaine d'action d'un GT est déterminé par la TFN. Chaque GT a un service pilote et se compose pour le reste d'une équipe multidisciplinaire d'experts de différents services (publics). Certains GT peuvent notamment proposer d'insérer des entités dans la BDC.



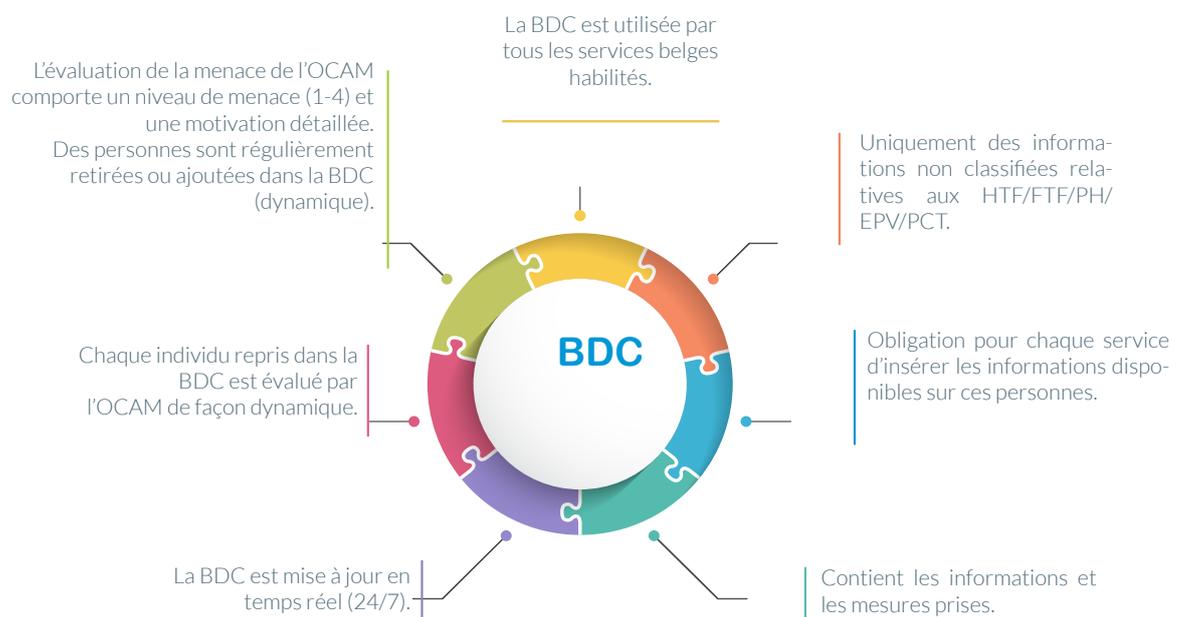
BDC La Banque de données commune

La Banque de données commune (BDC) est l'instrument transversal externe qui traduit en pratique le Plan R. Dans la BDC, tous les services concernés partagent en étroite concertation et selon des critères stricts, régis par la loi, des informations non classifiées sur des Foreign Terrorist Fighters (FTF), des Homegrown Terrorist Fighters (HTF), des Propagandistes de haine (PH), des Extrémistes Potentiellement Violents (EPV) et des Personnes condamnées pour terrorisme (PCT) à suivre prioritairement (voir aussi le point « Chiffres relatifs aux personnes reprises dans la BDC, p. 20). Les accès à la BDC sont échelonnés : les services ne peuvent que voir et faire ce dont ils ont besoin pour l'exercice de leurs missions. Les services avec des droits d'écriture ont l'obligation légale d'alimenter la BDC avec des informations pertinentes.

Les EPV et PCT ont été introduits dans la BDC dans le courant de 2020 sur base de l'AR relatif aux EPV et PCT publié fin 2019. Cet ajout permet notamment un meilleur suivi des individus qui adhèrent à une idéologie extrémiste de droite. L'ajout des EPV a engendré une certaine réorganisation et optimisation des catégories à suivre dans la BDC (voir également ci-après point « Évolutions dans la BDC », p. 23).

L'OCAM est le **gestionnaire opérationnel de la BDC**. Par conséquent, l'OCAM est responsable de la **validation des entités dans la BDC ainsi que de l'insertion de nouvelles entités**. Un suivi rigoureux a lieu pour s'assurer que toutes les personnes dans la BDC continuent à remplir tous les critères pour être repris. Si les critères de ventilation sont remplis, ils sont retirés de la BDC.

Pour chaque individu repris dans la BDC, l'OCAM rédige une évaluation de la menace individuelle. Celle-ci comporte un **niveau de menace** allant de 1 à 4 et une **motivation** détaillée. L'évaluation de la menace peut servir de fil conducteur lors des discussions sur les mesures à prendre vis-à-vis de l'entité. Les partenaires peuvent s'appuyer sur l'évaluation de la menace pour motiver les décisions administratives.



2. CHIFFRES & STATISTIQUES

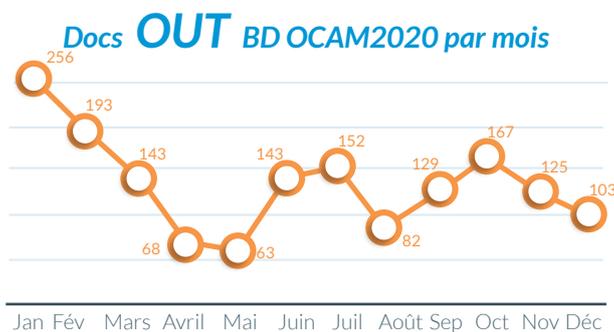
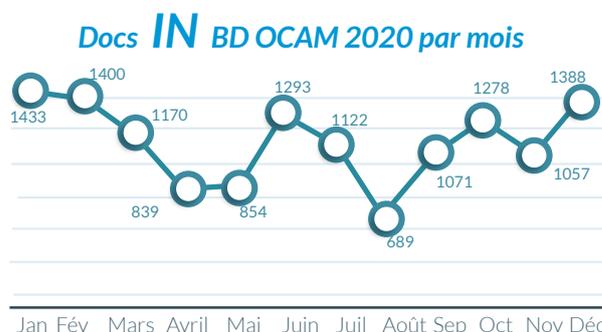
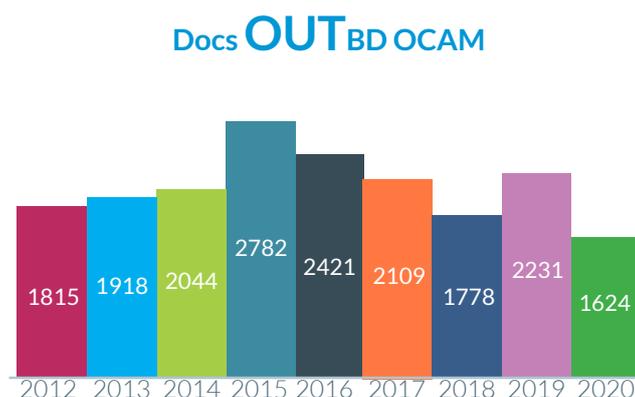
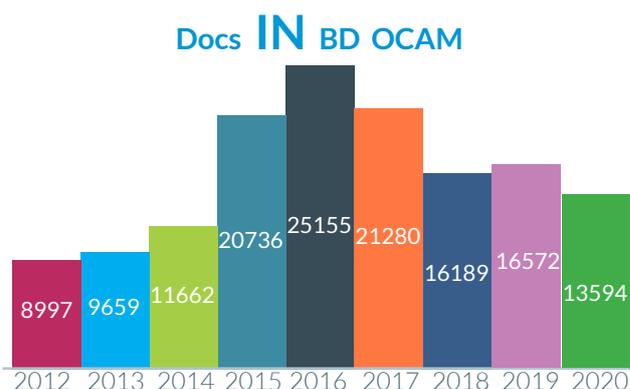
2.1 Chiffres : documents traités

Les chiffres offrent un aperçu clair du travail accompli par l'OCAM, et permet de visualiser les tendances les plus significatives qui apparaissent (et sont expliquées, dans la mesure du possible) sur les graphiques aux pages suivantes. Il convient toutefois de garder à l'esprit qu'il n'est pas toujours possible de donner une explication complète de certaines tendances uniquement sur la base des informations dont nous disposons, étant donné que les services partenaires ou d'appui d'où proviennent les informations ont souvent une vue plus détaillée sur les circonstances ayant conduit aux inversions de tendances.

En 2020, la crise du Covid-19 a eu un impact considérable sur le fonctionnement de l'OCAM, surtout durant la période de confinement au début de la pandémie (avril-mai 2020), qui correspond à une

forte baisse tant du nombre de pièces entrantes que du nombre de pièces sortantes. Étant donné l'annulation de tous les événements publics, cette baisse s'est particulièrement révélée dans le nombre de demandes d'évaluations ponctuelles et d'évaluations ponctuelles effectuées par l'OCAM. Cette tendance a entre autres également été observée le reste de l'année (bien que dans une mesure légèrement moindre).

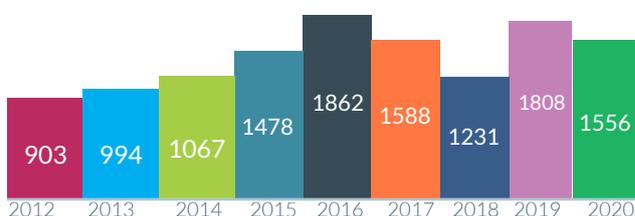
En outre, pendant la première période de strict confinement, le traitement de certaines pièces a quelque peu été retardé en raison du nouveau régime de travail, que l'OCAM devait apprivoiser. En tant que service essentiel, l'OCAM s'est organisé afin d'assurer le suivi du traitement, en procédant encore plus que d'habitude, par priorisation.



Évaluations ponctuelles

L'OCAM établit des évaluations ponctuelles de la menace, tant à la demande des services que de sa propre initiative

Demandes d'évaluation à l'OCAM (DEVAL)



Évaluations préparées par l'OCAM (EVAL)



Durant la période qui a suivi la création de l'OCAM, le service a beaucoup investi dans la concertation avec l'ensemble des services partenaires au sujet (de demandes) d'informations pertinentes. Le début de la crise terroriste en Europe occidentale, s'est fait ressentir tant au niveau du nombre de demandes d'évaluation que du nombre d'évaluations rédigées. À partir de 2016 (en pleine crise terroriste), il a été décidé de regrouper les réponses à des demandes d'évaluation de la menace envers des événements rassemblant un grand nombre de personnes au même endroit quand les demandes portaient sur des événements similaires/équivalents. Ces événements sont depuis lors qualifiés de « soft targets » - impliquant l'application du niveau de la menace défini dans l'évaluation générale de la menace en Belgique. Dans les faits, malgré un plus grand nombre de demandes d'évaluations, le nombre d'évaluations ponctuelles rédigées par les Experts durant cette période est à nouveau inférieur. En 2019, nous observons à nouveau une augmentation significative du nombre d'évaluations. Cette tendance s'explique par une intensification de la collaboration avec le NCCN. **Pour l'année de référence 2020, nous constatons une fois de plus l'impact de la crise sanitaire : avec les différents confinements et l'annulation de tous les événements publics, la plus forte baisse s'observe au niveau du nombre d'évaluations rédigées (seulement 1082 évaluations ponctuelles de la menace et un nombre très restreint de visites VIP, avec des chiffres historiquement bas pour les mois d'avril-mai 2020).**

DEVAL 2020



EVAL 2020



2.2

Analyses et autres publications

Analyses stratégiques

L'OCAM publie régulièrement des notes stratégiques sur différents sujets d'actualités afin de permettre aux services partenaires d'avoir un aperçu plus large et global de l'évolution de certains mouvements, tendances comme par exemple, des analyses sur la menace internationale, des notes sur l'extrémisme de droite ou bien encore sur la menace djihadiste.

Insight

Plusieurs fois par an, l'OCAM publie son magazine Insight, dédié chaque fois à une thématique spécifique. L'Insight est adressé à tous les services d'appui et partenaires de l'OCAM, y compris les contacts académiques. En 2020, l'OCAM a publié deux éditions d'Insight,



Photo by Eijah O'Donnell on Unsplash

2.3

Personnes dans la BDC

évolution des chiffres

La Banque de données commune (BDC) est l'instrument qui concrétise l'approche pluridisciplinaire du Plan R. La BDC a été créée en 2016, suite au départ de centaines de Belges en Syrie et en Irak pour rejoindre le groupe terroriste EI. Dans la foulée de la vague d'attentats qui a frappé l'Europe occidentale en 2015-2016, le gouvernement a annoncé toute une série de mesures visant à endiguer autant que possible le terrorisme et l'extrémisme dans notre société, dont la création de la BDC.

La BDC est un outil de partage d'informations en temps réel. Dans le cadre d'une approche de la sécurité, les services impliqués échangent en permanence des informations non classifiées sur des entités qui doivent être suivies en priorité. Les accès à la BDC sont attribués en fonction de la proportionnalité et de la subsidiarité, et surtout selon le principe du *need to know*. Les informations de la BDC par les TFL afin de discuter des cas nécessitant une approche sécuritaire.

Au niveau local, les Information Officers sont habilités à extraire de la BDC les informations qui leur sont nécessaires en vue de discuter des cas dans les CSIL-R. Dans certains cas, un accompagnement de type sociopréventif est en effet la mesure la plus adéquate.

La BDC comprend cinq statuts, dont le dénominateur commun est **l'extrémisme** et (l'intention de recourir à) la **violence**. Toutes les personnes reprises dans la BDC doivent avoir un lien solide avec la Belgique (mais ne doivent pas nécessairement avoir la nationalité belge). Si l'un des critères fixés par la loi n'est plus rempli, la personne est retirée de la BDC. **Des personnes peuvent être reprises avec un double statut dans la BDC, si elles répondent à plusieurs critères différents. Les chiffres ne sont par conséquent pas toujours absolus ; il peut y avoir des chevauchements. Dans l'ensemble, il s'agit de dix à maximum quinze « doubles statuts » en 2020.**



- **Foreign Terrorist Fighters (FTF)** : personnes qui sont parties vers une zone de conflit dans le but de se rallier à un groupe terroriste, ou qui en reviennent, ainsi que les personnes qui ont été empêchées de partir ou qui ont l'intention de partir (enregistrés depuis la création de la BDC en 2016) ;
- **Homegrown Terrorist Fighters (HTF)** : personnes qui n'ont pas l'intention de partir pour rejoindre une organisation terroriste à l'étranger, mais commettent ou soutiennent des actions terroristes en Belgique (ajouté en vertu de l'AR du 23.04.2018) ;
- **Propagandistes de haine (PH)** : personnes voulant justifier le recours à la violence à des fins idéologiques ainsi qu'exercer une influence radicalisante sur leur entourage et nuire à l'État de droit (ajouté sur base de l'AR du 23.04.2018) ;
- **Extrémistes Potentiellement Violents (EPV)** : personnes ayant des conceptions extrémistes, qu'elles entendent éventuellement concrétiser par le biais d'actions violentes, sans avoir toutefois encore entrepris de démarches concrètes à cette fin (ajouté en vertu de l'AR du 20.12.2019) ;
- **Personnes condamnées pour terrorisme (PCT)** : personnes condamnées, internées ou faisant l'objet d'une mesure de protection pour terrorisme en Belgique ou à l'étranger (ajouté en vertu de l'AR du 20.12.2019).

Évolutions 2020

En tant que gestionnaire opérationnel de la BDC, l'OCAM assure un suivi attentif de l'évolution des entités reprises dans celle-ci, menant aux constatations suivantes.

En 2020, le nombre d'entités reprises dans la BDC oscillait autour des 675 (FTF, HTF, EPV et PCT). Pour chacune de ces entités, l'OCAM rédige une évaluation de la menace, qui est maintenue à jour en permanence. Ces évaluations sont des documents officiels, que l'OCAM peut mettre à disposition par un processus de validation. Le service qui a introduit la demande peut ensuite utiliser le document dans des procédures administratives. Ces évaluations sont maintenues à jour en permanence. Le nombre d'évaluations et d'actualisations reprises dans la BDC est donc largement supérieur.

FTF

En 2020, la situation des différentes catégories de FTF est restée plus ou moins stable, à l'exception du nombre de returnees (cat. 3), dont nous constatons une diminution sensible durant la période d'avril-mai.

HTF

Les HTF ont été ajoutés à la BDC en 2018 pour mieux répondre à l'évolution de la menace : les individus ne partent plus forcément à l'étranger ou ne reviennent plus forcément d'une zone de conflit djihadiste pour commettre un acte terroriste. D'un côté, il était devenu plus difficile pour les individus de prendre le départ, et d'un autre côté, à partir de 2017-2018, les groupes terroristes n'appelaient plus leurs sympathisants afin de se rendre au « Califat », mais d'entreprendre une action violente dans leur propre pays. Depuis cet ajout en 2018, leur nombre est resté relativement stable. Le déclin du groupe terroriste EI, et par extension de son pouvoir d'attraction et de sa propagande, n'y sont certainement pas étrangers. Seule la période de mars à mai 2020 enregistre une diminution significative du nombre de HTF). Celle-ci s'explique par l'ajout des nouveaux statuts EPV et

PCT dans la BDC et la banque de données interne de l'OCAM ; plusieurs individus sont alors passés sous le label EPV. Depuis lors, le nombre de HTF suivis dans la BDC oscille autour de quarante. Tous les HTF sont suivis en raison de leur idéologie djihadiste.

PH

Les PH, ont été ajoutés à la BDC en 2018, en même temps que les HTF. Les PH peuvent aussi bien être des adhérents à l'idéologie djihadiste (la majorité), qu'à l'extrémisme de droite ou de gauche. Là où le nombre de personnes suivies pour extrémisme de gauche est resté quasiment stable ces dernières années, une forte augmentation a été observée en ce qui concerne l'extrémisme de droite.

EPV

Les EPV sont également enregistrés dans la BDC depuis début 2020. L'OCAM disposait d'un délai légal de six mois pour effectuer la transposition et rédiger correctement ou modifier les évaluations de la menace pour les entités concernées. Jusqu'au terme de ce délai légal, de nombreuses personnes répondant à ces critères faisaient en effet encore l'objet d'une « pré-enquête », et n'étaient donc pas enregistrées dans la BDC, ou l'étaient sous un autre label permettant leur suivi. L'ajout des EPV a provoqué pas mal de transferts internes dans la BDC et la banque de données interne de l'OCAM, mais était plus que nécessaire pour combler les dernières lacunes en termes de suivi. Le nombre d'EPV a donc été en forte augmentation constante durant toute l'année. Grâce à l'ajout des EPV et à la mise au point du statut de PH, les phénomènes de l'extrémisme de droite et de gauche peuvent également faire l'objet d'un meilleur suivi.

PCT

Les PCT ont également été ajoutés à la BDC début 2020 sur base de l'AR du 20.12.2019. Les PCT ne peuvent pas avoir de double statut.

Évolution des entités de la BDC au fil des ans

Si l'on observe les chiffres de la BDC au fil des ans, les tendances suivantes apparaissent :

- Le nombre de FTF est en baisse depuis plusieurs années – depuis 2016 plus précisément. Le nombre de FTF en zone de conflit djihadiste est plus ou moins stable depuis 2017. Cela s'explique notamment par l'évolution de la menace ;
- Le nombre de returnees est plus ou moins stable depuis 2018. Il n'y a plus eu de nouveaux départs depuis non plus ;
- Les plus fortes baisses se situent dans la cat. 5 (candidats au départ). Depuis 2019, nous observons une diminution sensible, en grande partie liée au déclin du groupe terroriste EI.
- Le nombre d'entités dans la BDC en général est également en baisse. Seul l'ajout des deux nouveaux statuts (HTF et PH) en 2018 a temporairement provoqué une légère augmentation. Cette diminution est due à une application stricte des critères d'inclusion dans la BDC, entre autres suite à la nouvelle méthodologie.
- Depuis l'ajout du statut d'EPV, nous pouvons également mieux appréhender l'évolution du nombre de personnes suivies en raison de leurs sympathies pour l'extrémisme de droite ou de gauche.

2.4

Mesures administratives individuelles

L'OCAM fournit un avis motivé au Conseil National de Sécurité, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères lors de la prise de mesures administratives individuelles (**ID-ban, Passban, gel des avoirs**). Il s'agit de mesures préventives destinées à empêcher des individus de commettre des actes terroristes.

L'avis de l'OCAM est fondé sur des consultations et une coopération étroite avec plusieurs de ses services d'appui et services partenaires, en particulier le Parquet fédéral. Toutes les mesures administratives individuelles sont enregistrées dans la Banque de données commune (BDC).

Passban

L'application de la mesure Passban entraîne **le refus, le retrait ou le non-renouvellement d'un passeport**.

Plusieurs services (tels que le Parquet fédéral, les Parquets locaux, le SPF Affaires étrangères et l'OCAM) peuvent introduire une proposition visant à faire inscrire une personne sur la liste Passban. Sa mise en œuvre relève de la compétence du ministre des Affaires étrangères.

Au **31 décembre 2020**, la mesure Passban à l'initiative de l'OCAM s'appliquait à **28** personnes. Ces 28 personnes n'ont donc plus de passeport, ce qui les empêche de voyager en dehors de la zone européenne et surtout pour éviter qu'elles ne se rendent dans une zone de conflit. La validité de la mesure Passban est **illimitée dans le temps** et ne peut être levée qu'à la demande motivée d'une des autorités compétentes.

ID-ban

La mesure ID-ban entraîne le **retrait ou l'invalidation d'une carte d'identité, voire le refus de délivrer une carte d'identité**. L'application de cette mesure relève de la compétence du ministre de l'Intérieur, qui se base sur un avis motivé de l'OCAM. Une mesure ID-ban donne automatiquement lieu à une mesure Passban pour la même durée que l'ID-ban. L'objectif est d'éviter que l'intéressé ne quitte la Belgique pour se rendre dans une zone de conflit djihadiste. L'ID-ban est **limité dans le temps**. La mesure est valable **trois mois** et la procédure peut être renouvelée une fois si des éléments substantiels peuvent être avancés pour justifier le renouvellement.

Au cours de l'année 2020, l'OCAM a pris l'initiative de **1** mesure ID-ban, confirmée par le ministre.

Gel des avoirs financiers

La mesure Gel des avoirs financiers entraîne le gel des comptes bancaires d'une certaine personne. Les personnes faisant l'objet de cette mesure sont inscrites sur la liste nationale et la mesure est publiée au Moniteur par l'intermédiaire de la Trésorerie.

Dans le courant de l'année 2020, **21** mesures administratives de gel des avoirs ont été prises. L'OCAM réévalue régulièrement ces mesures (tous les 6 mois maximum).

Sur la base de ces réévaluations, **2** personnes ont été retirées de la liste nationale et il a été décidé de mettre fin au gel de leurs avoirs.

Fin 2020, **295** mesures administratives de gel des avoirs étaient d'application.

3. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2020

3.1 Évaluation de la menace en Belgique

La contextualisation de la menace en Belgique est principalement déterminée par la menace d'inspiration djihadiste-islamiste. En outre, nous notons l'émergence d'un extrémisme de droite plus virulent. Finalement, la menace émanant de l'extrémisme de gauche est également suivie de près.

La menace djihadiste

La menace djihadiste émane principalement de l'EI et d'AQ. Depuis la perte de son dernier bastion physique en Syrie-Irak au printemps 2019, la menace formée par le groupe terroriste EI a certes diminué, mais elle n'a pas pour autant disparu. **L'idéologie djihadiste est encore présente et le mouvement terroriste continue à tirer profit de l'actualité géopolitique** – telles que la crise du coronavirus et les caricatures de Mahomet – pour diffuser de nouveaux messages de propagande et appeler à commettre des attentats en Occident. En outre, la situation en Irak et en Syrie reste complexe, et les **camps et les prisons** dans la zone de conflit, où des milliers de FTF étrangers sont détenus par les Kurdes, constituent des **foyers de radicalisation**. Enfin, si l'EI s'est mué en groupe d'insurgés, une résurgence (à terme) du groupe terroriste en matière de capacité d'action ne peut être exclue.



La menace émanant d'acteurs isolés

L'évolution la plus importante de ces dernières années est que les attentats ne sont plus tant préparés et commis par des commandos entraînés et pilotés depuis la zone syro-irakienne, mais en général par des **acteurs isolés** qui s'autoradicalisent et se font instrumentaliser par la propagande djihadiste. L'EI et AQ tentent toujours de mobiliser des individus afin qu'ils instaurent un climat de terreur dans leur pays de résidence. Le risque existe toujours que certains y souscrivent. Le mode opératoire se limite généralement à l'utilisation d'un véhicule-bélier ou d'armes blanches style couteaux. Bien que cette propagande ait diminué tant en volume qu'en qualité, les attentats dans nos pays voisins européens (l'assassinat du professeur d'histoire Samuel Paty et l'attaque de Nice en France, ainsi que les attentats de Vienne ont montré que tant l'EI qu'AQ peuvent encore être très réactif et tirer profit de tout événement pour inciter des individus afin de passer à une action violente.

En Belgique

En 2019 et 2020, une quinzaine d'attentats préparés par des HTF ont été déjoués, principalement en France et en Angleterre. Dans notre pays aussi, un certain nombre d'interventions des services de sécurité et de police ont eu lieu dans un contexte HTF, comme **l'intervention de police à Eupen** en novembre 2020. De plus, nos pays voisins communiquent régulièrement sur des attentats déjoués, que des individus isolés, voire des mini-cellules dans de très rares cas, avaient l'intention de commettre.

La menace extrémiste

En Europe et au-delà, plusieurs attentats commis par des individus ressortant de l'**extrémisme de droite** sont recensés. Une activité en ligne plus accrue des extrémistes de droite, notamment dans notre pays, mettent en exergue le danger qui réside dans les récits extrémistes de droite. Les attentats parfois meurtriers commis chez nos voisins européens – le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie – en tête – ainsi qu'au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, incitent à la vigilance. Les auteurs de ces actions partagent des caractéristiques plus ou moins communes : ils opèrent généralement seuls, se situent en marge d'organisations ou de partis, se radicalisent le plus souvent en ligne et passent à l'acte sans instruction de quiconque.

À cet égard, il reste à voir si les attentats récents en France et à Vienne auront un effet déclencheur sur les extrémistes de droite, les incitant à commettre des attentats en représailles. En effet, ces dernières années, nous constatons que des **attentats menés par un camp peuvent entraîner des représailles de l'autre camp**. Comme les scènes extrémistes sont dispersées dans le monde entier et que leurs adeptes, où qu'ils se trouvent, peuvent être incités à se venger lorsque l'« ennemi » a commis une attaque, **l'endroit où le prochain acteur isolé frappera relève souvent du hasard**. Cela peut tout aussi bien se produire dans un pays qui jusqu'à présent avait presque entièrement été épargné par la violence terroriste ou les tensions sectaires.

En 2020, l'OCAM ne dispose d'aucune information concernant des projets (concrets ou abstraits) de préparation d'attentat par des extrémistes de droite. **Depuis quelques années, une augmentation des interventions ou des suivis judiciaires**



a toutefois été constatée dans le cadre des menaces potentielles émanant des extrémistes de droite dans notre pays. Cette évolution a également entraîné une hausse du nombre d'individus suivis en tant qu'Extrémistes Potentiellement Violents (EPV) dans le cadre du Plan R.

Le **monde virtuel** joue également un rôle important. Les extrémistes de droite du monde entier se retrouvent sur les réseaux sociaux. Le racisme exacerbé est associé à toutes sortes de **théories du complot** et il se répand de manière ingénieuse (souvent par le biais de mèmes). Plusieurs attaques menées à l'étranger par des acteurs isolés montrent à quel point certaines personnes vulnérables y sont réceptives.

La grande différence avec le terrorisme et l'extrémisme islamistes réside dans la plus grande visibilité en ligne du réseau extrémiste de droite ; les jeunes entrent donc plus facilement en contact avec la propagande extrémiste de droite. Par conséquent, ces deux dernières années, le nombre de personnes suivies sous le statut de Propagandiste de haine dans le cadre du plan R a connu une augmentation relativement importante.

La **mouvance extrémiste de gauche/anarchiste** en Belgique s'est montrée assez calme ces dernières années, mais la pandémie de **Covid-19** a quelque peu modifié la situation. L'OCAM a constaté que des éléments anarchistes avaient profité de la crise du coronavirus pour lancer à nouveau des appels à la violence (avec une véhémence exacerbée). Des éléments donnent à penser que les mouvances extrémistes de gauche et anarchistes ont cherché à instrumentaliser la crise du Covid-19 pour leur agenda.

Rappelons encore que la **violence anarchiste**, qu'elle prenne pour cible des personnes ou des biens matériels, est souvent une violence d'opportunité, non planifiée ou peu planifiée, ce qui la rend particulièrement imprévisible. En outre, la mentalité anarchiste réfute toute relation de commandement et toute organisation pyramidale. Un appel à agir plus ou moins violemment peut être suivi – ou non – par les anarchistes, en leur âme et conscience, selon leur estimation et leurs ressources individuelles. De plus, la scène anarchiste est généralement moins encline à commettre des actes de violence à l'encontre de personnes. Cependant, s'ils visent habituellement des biens ou des infrastructures, des actes de violence contre les forces de l'ordre, par exemple en marge de manifestations, ne peuvent être exclus.

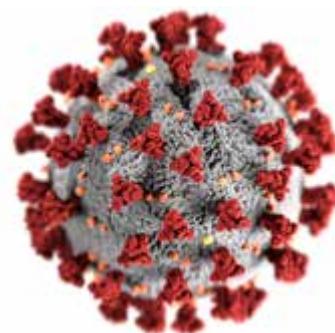


Photo by CDC on Unsplash

La pandémie de Covid-19 a donné lieu à une forte augmentation des « fake news », en particulier sur les réseaux sociaux. Il est même question d'une réelle désinformation. Les diffuseurs instrumentalisent les frustrations et les craintes existantes concernant la circulation du virus et les réactions des autorités face à celle-ci. Sur les réseaux sociaux, les *fake news* et la désinformation se répandent à un rythme effréné et contribuent au renforcement de la polarisation. **Certains profitent même de la situation pour alimenter certains narratifs extrémistes**, tels que la théorie QAnon, originaire des États-Unis et qui se répand progressivement aussi chez nous.

3.2

L'impact de la crise du Covid-19 et l'émergence des théories du complot

Au printemps 2020, le Covid-19 a provoqué une énorme onde de choc en Europe et dans le reste du monde. La situation en Belgique ne fait pas exception à la règle. Même si, en général, la majorité de la population semble soutenir les mesures, il est indéniable que ces derniers mois, certains groupes ont développé **un contre-discours radical qui cherche à remettre en cause la crédibilité de la gestion de la crise et des mesures imposées.**

Ce contre-discours radical se retrouve dans l'ensemble du spectre de groupes et réseaux classiques d'inspiration idéologique. Toutefois, il convient de noter que pendant la crise, un mouvement contestataire spécifique de « non-croyants » a vu le jour, critiquant fortement la gestion de la crise du Covid-19. Ce mouvement a pris de l'ampleur ces derniers mois, même s'il ne s'agit toujours que d'une frange limitée de la population. **Les sensibilités de ce nouveau groupe sont très similaires à celles des réseaux/courants classiques existants d'inspiration idéologique (extrémisme de gauche/extrémisme de droite, etc.). Les partisans du nouveau mouvement contestataire constituent de ce fait un vivier important dans lequel les idéologies extrémistes classiques existantes peuvent puiser pour faire des prosélytes.**

Contrairement à ce qui a été observé dans certains de nos pays voisins, **il n'y a pas eu en 2020 de manifestations massives contre les mesures imposées dans notre pays.** L'opposition s'y est limitée en 2020 à des expressions de mécontentement, des appels à la résistance et des manifestations (à petite échelle). Dans un certain nombre de cas, ce mécontentement a toutefois conduit à l'expression de menaces à l'encontre d'acteurs visibles jugés responsables de la gestion de la crise (**responsables politiques, virologues**). En 2020, ces menaces n'ont pas donné lieu à des actes de violence.

La pandémie de Covid-19 est sans aucun doute

un catalyseur très important pour l'émergence et l'utilisation de **fake news et de désinformation.** L'insécurité autour du virus, les questions concernant la meilleure gestion de la crise ainsi que les conséquences réelles de celle-ci sur la vie personnelle des gens, font naître des « ouvertures cognitives » dans beaucoup de domaines, ce qui semble rendre les gens plus susceptibles aux théories du complot et à la désinformation.

Une problématique qui semble prendre de l'ampleur à court et moyen terme sont les théories du complot, que ce soit dans le cadre de la crise de Covid-19 ou non, comme l'illustre la théorie QAnon, provenant des États-Unis et appuyée par des théories du complot anglo-saxonnes analogues. QAnon prétend que la classe politique, ou une partie de celle-ci, est contrôlée par une élite occulte, qui non seulement commet des crimes immoraux ou protège des criminels (entre autres de pédophilie), mais maintient également une (semi-)dictature ignorant la voix du peuple. Cet aspect menaçant et spécifique s'inscrit dans le cadre plus large des *fake news* et de la désinformation, qui visent à ébranler les fondements de l'État de droit démocratique en remettant délibérément en cause la légitimité et la crédibilité des médias et de la politique.



3.3

Attentats en France et à Vienne

Après une période relativement calme, la **France** et **l'Autriche** ont à l'automne 2020 de nouveau été secouées par des **attentats terroristes d'inspiration islamiste**. Il semblerait que l'ouverture du **procès « Charlie Hebdo »** en France en septembre 2020 et la problématique y afférente des **caricatures du prophète Mahomet** aient d'une part joué un rôle déclencheur, et d'autre part provoqué un effet « copy-cat ». L'impact pour la Belgique est resté limité, même si une certaine augmentation de la nervosité était perceptible dans notre pays et que certains acteurs en ont profité pour inclure cette thématique dans leur propagande, avec toute la polarisation que cela engendre.

Ces attentats confirment également une hypothèse déjà latente, à savoir que la menace émane essentiellement d'acteurs isolés. Aucun des attentats commis sur le sol européen à l'automne 2020 ne s'inscrit dans un projet d'attentat complexe et de grande envergure. Certains auteurs étaient bel et bien connus des services, tandis que d'autres étaient totalement inconnus. Ce constat témoigne de l'immense défi auquel sont confrontés les services de sécurité et de police. Il est très difficile de détecter un auteur inconnu qui agit seul et qui n'entretient pas de contacts dans le milieu.

3.4

Arrestations à Eupen

À l'automne 2020, une intervention a eu lieu à **Eupen**, menant à **l'arrestation de deux mineurs, ainsi que d'un adulte** par la suite. Les intéressés s'étaient présentés comme des sympathisants de l'EI et des indices sérieux révélaient leur intention de commettre un attentat terroriste à relativement court terme. Leur cible potentielle concernait un commissariat de police. Bien qu'il y ait des indications qu'au moins un des auteurs concernés a manifesté un certain intérêt pour la problématique des caricatures de Mahomet, il serait prématuré à ce stade d'affirmer que cela a été l'élément déclencheur des projets d'attentat.

Depuis l'attentat visant le professeur d'histoire français Samuel Paty, **l'OCAM constate une tension accrue qui se traduit par une légère augmentation des menaces, notamment sur les réseaux sociaux et par e-mail.**

4. HIGHLIGHTS OCAM 2020

1 Site web et nouveau logo pour l'OCAM

- **Nouveau logo et nouveau style** pour l'OCAM. L'OCAM est une organisation jeune et dynamique ;
- Lancement d'un [site web](#) pour une communication externe transparente, claire et fiable à l'attention de nos partenaires, des autorités, des médias et des citoyens ;



2 Formation des Information Officers

Aux fins de soutenir les **policiers locaux** en charge de l'extrémisme et du terrorisme (les Information Officers ou IO) et de **renforcer leur rôle clé dans le cadre du Plan R**, l'OCAM a, conjointement avec DJSOC/Terro, l'Académie nationale de police (ANPA) initié un projet de formation des IO. Un Comité de pilotage a élaboré une formation de trois jours à laquelle tous les partenaires du Plan R ont contribué. Les premières formations effectives ont été organisées au sein des écoles provinciales de police dès l'automne 2019.

Le projet a été **prolongé en 2020**, mais en raison de la pandémie de Covid-19, toutes les sessions n'ont pas pu avoir lieu. Les formations ont chaque fois dû être adaptées aux nouvelles mesures en vigueur, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. **Au début de 2020, cinq sessions ont pu avoir lieu (4 en Flandre et 1 en Wallonie). La poursuite de la formation des Information Officers restera une des priorités de 2021.**

3 Formation des coordinateurs des CSIL-R

Si l'on veut lutter efficacement contre l'extrémisme et le terrorisme, il est crucial de mettre en place un partage d'expertise et des synergies entre tous les services. Sur base de ce qui a été fait pour les IO, il a été décidé de faire de même pour les coordinateurs des CSIL-R. Une formation similaire à la fois théorique et pratique est prévue, adaptée aux besoins et exigences spécifiques des coordinateurs CSIL-R. C'est pourquoi un Comité de pilotage, chargé de l'élaboration de ces formations, a été mis sur pied début 2020.



4 Explication du Plan R et de la CSIL-R aux bourgmestres belges

L'explication du Plan R et du fonctionnement de la CSIL-R aux bourgmestres belges, prévue en 2020, a également **pris du retard** en raison de la pandémie de Covid-19. Tout déplacement vers les différentes communes était naturellement exclu, à l'exception de quelques visites qui ont pu être maintenues lorsque le gouvernement assouplissait quelque peu ses mesures. Le département CVE a cependant **lancé une vaste enquête à la fin de l'année 2020 sur le fonctionnement de la CSIL-R**. Les résultats de l'enquête sont attendus pour le premier trimestre de 2021 et les résultats seront communiqués aux différents partenaires du Plan R.

5 Actualisation du Plan R

En 2015, la Belgique a mis à jour son Plan d'Action Radicalisme (Plan R). Toutefois, comme indiqué précédemment, la menace, les statuts des personnes, les problématiques et les formes d'extrémisme que le Plan R entend contrer ont tellement évolué ces dernières années qu'une nouvelle révision s'imposait. **Il convenait d'adapter l'architecture du Plan R de nouveaux et de renforcer la coopération entre tous les services et niveaux de pouvoir impliqués. En 2020, les exercices de réflexion et de coordination pour cette mise à jour ont atteint leur vitesse de croisière. La mise en œuvre dans la pratique et la présentation aux différents gouvernements sont prévues pour 2021.**

6 Actualisation de la BDC

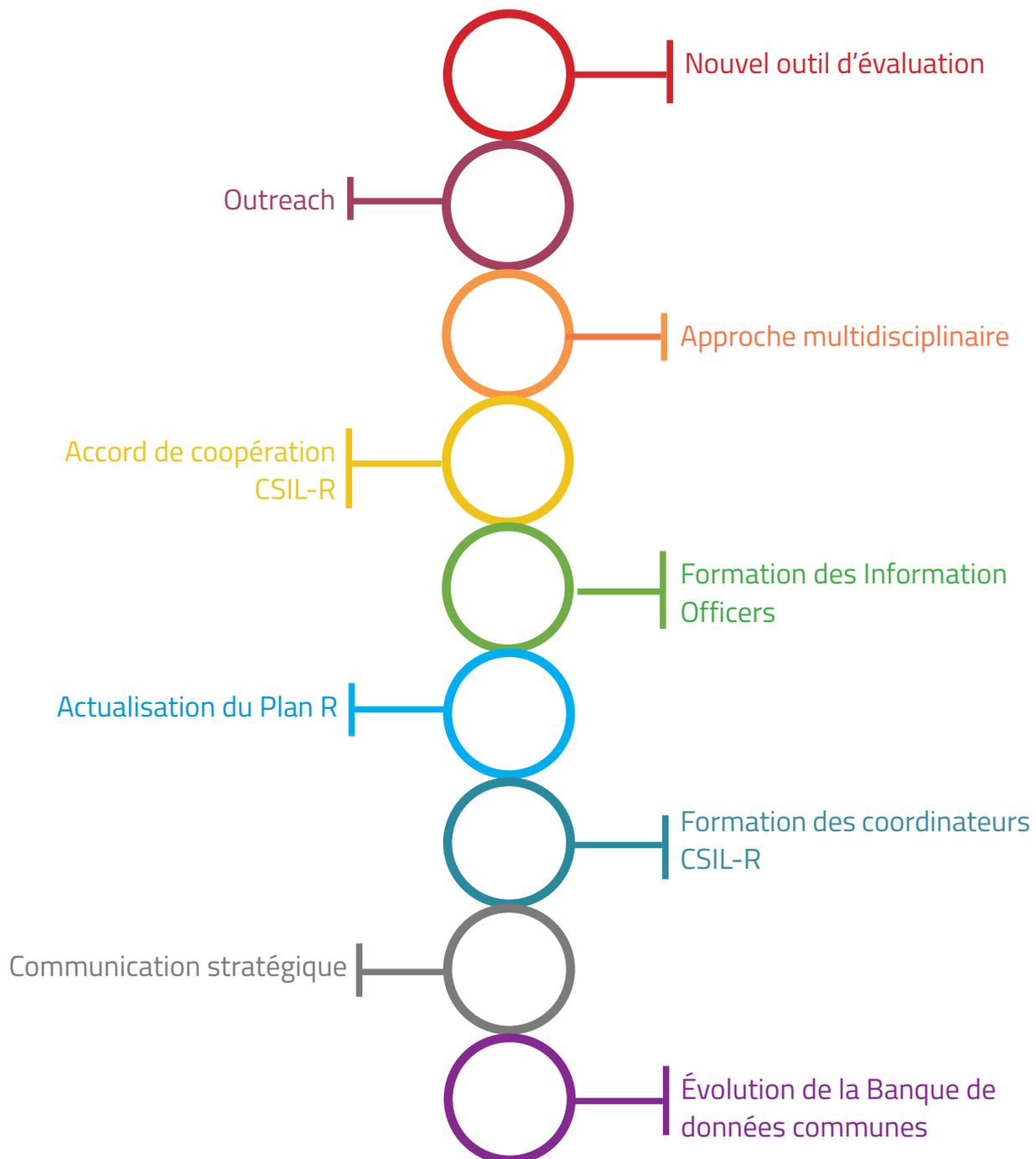
La BDC a fortement évolué depuis sa création en 2016. De nouvelles fonctionnalités ont, par exemple, été ajoutées à la BDC en 2019. **En 2020, l'accent a été mis sur la poursuite du développement de la version V3 de la BDC, qui porte principalement sur la continuité et une maintenance plus efficace. Le lancement est prévu dans le courant de 2021.**

Avec la désignation d'un DPO (data protection officer) pour la BDC, le développement a en outre bénéficié d'un soutien sur les plans juridique et sécuritaire. La protection des données personnelles est devenue partie intégrante de la BDC. (voir également point Fonctionnement transversal, DPO, p. 13).

7 Le nouvel outil d'évaluation

En 2020, l'OCAM a **appliqué une nouvelle méthodologie** pour l'évaluation individuelle de la menace relatives aux entités reprises dans la BDC. Les fondements de cette méthodologie ont été posés ces dernières années. La menace émanant d'individus doit faire l'objet d'une meilleure évaluation qu'auparavant, à l'aide de différents indicateurs repris dans plusieurs domaines de risque.

5. STRATÉGIE & PLANNING POUR 2021



6. PRIORITÉS DE L'OCAM 2021

TENDANCES/ PERSPECTIVES 2021

1 Cinq ans après les attentats en Belgique *leçons tirées*

La montée en puissance de l'EI et de son califat a provoqué une vague de terreur en Europe occidentale entre 2014 et 2018. Depuis 2016, l'image de la menace en Europe a fort changé. La radicalisation ne se fait plus dans les zones de conflit djihadiste, mais surtout via Internet. En plus, nous constatons une montée en puissance de l'idéologie extrémiste de droite et une polarisation croissante dans la société, entre autres en raison des *fake news* et des théories du complot. Les actions violentes sont la plupart du temps commises par des individus agissant de leur propre initiative. Dans la plupart des cas, ces personnes utilisent des méthodes simples et des armes rudimentaires telles que des couteaux ou des véhicules.

Au cours des dernières années, nous avons beau-

coup appris et surtout, nous avons tiré d'importantes leçons. Une intervention uniquement répressive ne suffit pas. Il est nécessaire de réagir rapidement, y compris par des mesures de prévention. **La collaboration entre tous les services concernés et à tous les niveaux politiques, avec les services sociaux et de prévention et les organisations de la société civile, est primordiale.**

En ce moment, une actualisation du Plan d'Action Radicalisme (Plan R) de 2015 est en cours. L'ancrage des différentes plateformes de concertation marquera notamment un pas important dans ce sens. Les Communautés et les Régions ont été intégrées à la TFN, et en parallèle aux TFL, des CSIL-R ont été créées au niveau communal. L'actualisation du Plan R doit permettre de répondre encore mieux aux défis actuels.

2 Le gouvernement belge révisé sa position sur le rapatriement des enfants depuis la zone de conflit djihadiste

Le 2 mars 2021, le CNS a pris la décision de **rapatrier de manière proactive certains enfants** présents dans les camps de réfugiés kurdes d'Al Hol et d'Al Roj, au nord-est de la Syrie. Il s'agit de mineurs de moins de 12 ans qui ont la nationalité belge ou qui y ont très probablement droit, par exemple parce qu'ils ont un parent belge. Il va de soi que le rapatriement est tributaire de la situation sécuritaire.

Le **rapatriement des mères de ces enfants sera également examiné**. Leur rapatriement, tout comme celui des mineurs de plus de 12 ans, sera **évalué au**

cas par cas, en tenant compte de l'intérêt de l'enfant, du danger pour la sécurité publique belge et de la faisabilité pratique.

Les femmes concernées doivent cependant toujours avoir la nationalité belge et donner leur accord pour qu'elles et/ou leurs enfants puissent être rapatriés. Il s'agit théoriquement de 12 mères et 32 enfants, dont 6 sont présumés décédés. Pour les autres FTF belges détenus en Syrie, le gouvernement est favorable à un procès sur place.

3 La menace djihadiste dans le Sahel

Outre l'Asie et le Moyen-Orient, le continent africain est également devenu un théâtre d'opération de groupes djihadistes, qui tentent d'y établir un califat utopique en recourant au terrorisme et à l'insurrection armée. Certains phénomènes des dernières années, qui ont bouleversé les modes de vie des communautés régionales

diverses, ont considérablement affecté la situation sécuritaire en Afrique. Les changements climatiques, les nouvelles routes du trafic de drogue, le mécontentement social croissant dû aux inégalités, les rébellions nationalistes et ethniques et l'implantation des réseaux djihadistes ont créé un terrain propice au djihadisme.

ABRÉVIATIONS

AE	SPF Affaires étrangères	IDEWE	service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT) et IBEVE asbl - Experts en environnement et en sécurité
ANPA	Académie Nationale de Police	IO	Information Officer
ANS	Autorité Nationale de Sécurité	JDC	Joint Decision Centre
BDC	Banque de données commune	JIC	Joint Intelligence Centre
CCB	Centre pour la Cybersécurité Belgique	NCCN	Centre de Crise National
CCRS	Comité de coordination du renseignement et de la sécurité	OCAM	Organe de coordination pour l'analyse de la menace
CNS	Conseil National de Sécurité	OE	Office des Étrangers
COC	Organe de contrôle pour l'information policière	Passban	Retrait du passeport (mesure administrative préventive)
CotW	Coalition of the Willing	Plan R	Plan d'Action Radicalisme
CPI	Conseiller en prévention interne	RFI	Request for information (demande d'information de la part d'un service partenaire ou d'appui)
CSIL-R	Cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme	SAT INTÉRIEUR	Secrétariat administratif et Technique Intérieur
CSRS	Comité stratégique du renseignement et de la sécurité	SAT JUS	Secrétariat administratif et Technique Justice
CVE	Countering Violent Extremism	SGRS	Service général du Renseignement et de la Sécurité
D&A	SPF Douanes & Accises	SPF MOB	Service Public fédéral Mobilité & Transports
DAO	Direction des opérations de police administrative	TFL	Taskforce locale
DG EPI	Direction générale des Établissements pénitentiaires	TFN	Taskforce nationale
DGSP	Direction générale Sécurité et Prévention	TO	Tableau organique
DJO	Direction des opérations de police judiciaire	VVSE	Sûreté de l'Etat
DJSOC/Terro	Direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée	VVSG	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (Association des villes et communes de Flandre)
Dos&Doc	Gestion de Dossiers et Documentation		
DRI	Direction de l'information policière et des moyens ICT		
ESCN	European Strategic Communications Network		
Forum CT	Forum Counter Terrorisme		
GT	Groupe de travail		
IBZ	SPF Intérieur		
ID-ban	retrait de la carte d'identité (mesure administrative préventive)		

CONTACT

<https://ocam.belgium.be/>

